

Rapport N° 2021/14

Piscine de Colovray

Demande d'un crédit de CHF 795'000.- TTC pour le financement des chaudières mobiles provisoires en location, l'acquisition de trois chaudières à pellets avec silos et les études de la production de chaleur définitive

Nyon, le 4 janvier 2022

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le mercredi 3 novembre 2021. Elle était composée de Mesdames Julie Bamberger, Ilithya Gennai, Brigitte Perez (présidente et rapportrice), Taïna Pieren et de Messieurs Jacky Colomb en remplacement de Philippe Kuratle, Stéphane Delley, Marius Diserens, Jonas Donnet, Yves Gauthier-Jaques et Julien Urfer.

Monsieur Claude Uldry, Municipal des Finances et Architecture et Monsieur Claudio Di Lello, Chef du service d'architecture étaient présents à cette séance. Nous les remercions pour leurs explications détaillées et les réponses fournies aux questions.

Contexte

Le chauffage de l'eau de la Piscine de Colovray était assuré, depuis la réalisation de la piscine en 1971, par une ancienne chaudière à gaz mise en service dans le cadre des travaux d'origine. Après 50 années d'exploitation et de nombreuses réparations, l'arrêt de l'installation a précipité son remplacement urgent au début du mois de mai. Un montant de CHF 120'000.-- est nécessaire pour financer les travaux urgents déjà réalisés.

Trois chaudières à pellets d'urgence avec leurs silos de stockage ont été installées mi-mai afin de pouvoir à nouveau chauffer les bassins mi-juin. Ce type de chaudières nécessite une régulation manuelle par le technicien communal et provoque des pertes énergétiques lorsque les chaudières n'arrivent pas à se réguler correctement et des températures instables malgré la régulation manuelle.

La production de chaleur définitive nécessitant une étude approfondie, la Municipalité propose, jusqu'à sa mise en service, une solution transitoire par l'achat de chaudières à pellets provisoires avec leurs silos de stockage. Ces chaudières, contrairement à celles d'urgence, s'auto-régulent et ne nécessitent pas l'intervention du technicien communal. Au vu de l'expérience réalisée cette saison estivale, elles répondent en tout point aux besoins de chauffage de la piscine de Colovray. Ces trois chaudières pourront vraisemblablement être revendues à l'issue de leur utilisation ou réaffectées à d'autres lieux. Les SI pourraient être intéressés à les racheter. Le coût d'achat des chaudières à pellets provisoires est de CHF 520'000.— avec une durée de vie de près de 15 ans. En cas de revente après 2 ans d'utilisation, il faut prévoir une perte de 30% par rapport au prix d'achat des

chaudières neuves et de 40% après 3 ans d'utilisation. L'achat des chaudières laisse également une marge de manœuvre pour déterminer quand et où elles pourraient être réaffectées et ceci en fonction de la durée d'étude pour un chauffage définitif et de la réalisation des travaux.

En raison de la complexité des travaux, des coûts engendrés par le passage de la route cantonale et des délais nécessaires, la Municipalité n'envisage plus de développer un concept de mutualisation de la production de chaleur entre le complexe multisport et la piscine de Colovray. Par ailleurs, une utilisation accrue du site de la piscine de Colovray nécessitera également des besoins en chaleur avec des pics à la même période que celle du complexe multisports, rendant difficile une mutualisation de la production de chaleur.

Afin de choisir une installation autonome la plus judicieuse pour le chauffage de la piscine, la Municipalité souhaite obtenir un crédit d'étude de CHF 155'000.--. Il permettra d'affiner les études afin de déterminer s'il faut installer des pompes à chaleur en puisant l'eau du lac ou par la géothermie.

Questions de la commission

A la question de savoir si les chaudières à pellets localisées au Couchant ne pouvaient pas être provisoirement utilisées à la piscine de Colovray, le Chef du service architecture précise que l'une a été évacuée et que la seconde n'est pas assez puissante pour être installée à Colovray, même provisoirement.

Concernant l'abandon de la mutualisation de système de chauffage avec le centre multisports prévu à Colovray, cette solution est abandonnée d'une part au vu de l'extension des périodes d'ouverture de la piscine de Colovray, ce qui amènera une consommation de chauffage durant la même période, rendant difficile la mutualisation envisagée. D'autre part, les coûts de la mutualisation avec la traversée de la route cantonale sont également conséquents. Par ailleurs, l'arrêt de la chaudière à gaz nécessite son remplacement de manière prioritaire. Ces éléments ont amené la Municipalité à proposer deux sources de chaleur distinctes, l'une pour la piscine, l'autre pour le centre multisports avec, pour celui-ci, une mutualisation prévue avec le centre sportif actuel. Une partie de la Commission est d'avis qu'il ne sera pas approprié de vouloir lier les deux systèmes de chauffage au vu du calendrier de réalisation incertain de l'un des pôles. En effet, la réalisation du centre multisports n'est pas encore acceptée par le Conseil, entreprendre des dépenses pour la réalisation d'une installation commune sans être sûr de son utilisation est pour le moins hasardeux.

Cette année, le nombre de camions qui ont dû livrer des pellets s'est élevé à 5 camions pour toute la saison (juin à septembre), tout en sachant que ce nombre était vraisemblablement plus élevé en raison de la régulation manuelle. Pour les prochaines saisons, il faudrait prévoir un nombre approximatif de 12 camions pour une période s'étendant d'avril à octobre si la Municipalité décidait de la prolongation d'ouverture de la piscine. Une partie de la Commission juge cette option déraisonnable en raison de l'évolution climatique notamment. Le Conseil a voté l'an passé un crédit pour une installation de couverture des bassins dans le but de limiter la consommation d'énergie et on nous propose maintenant de la doubler pour une ouverture de la piscine dans des périodes froides et forcément peu fréquentée du public ordinaire.

La Municipalité propose une solution intermédiaire avec un crédit pour le financement d'une étude et non une solution définitive. En effet, il est nécessaire de pouvoir évaluer différents systèmes énergétiques (pompage à chaleur par sonde géothermique ou par l'eau du lac) et quel impact le choix aura sur le site de Colovray. Actuellement, les infrastructures sont exigües et nécessiteront des aménagements tout en gardant l'aspect architectural du lieu. L'étude devra durer entre 18 et 24 mois et la date de réalisation des travaux dépendra des décisions politiques relatives à l'obtention des crédits de réalisation.

Conclusions

La commission a pris acte que des travaux ont été nécessaires en 2021 pour remplacer en urgence la chaudière d'origine par des chaudières mobiles d'urgence en location.

Elle est unanime à considérer que l'achat de chaudières à pellets provisoires pour remplacer les chaudières mobiles d'urgence est la meilleure solution afin de permettre la mise en fonction de la piscine de Colovray au printemps prochain et que cette solution offre des avantages importants par rapport à une location des chaudières mobiles d'urgence.

La commission partage l'avis qu'une étude approfondie doit être menée pour déterminer la production d'énergie la plus judicieuse ainsi que son impact sur les infrastructures du site de la piscine de Colovray.

La commission souhaite que, dans le cadre de l'étude, l'impact écologique soit pris en compte et qu'il soit étudié de manière approfondie si une mutualisation avec le complexe sportif de Colovray n'est vraiment pas envisageable.

Dans ce cadre, la commission propose un amendement concernant le crédit d'étude qui est le suivant :

3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 155'000.- TTC pour le financement des études portant sur la production de chaleur définitive, **incluant l'impact écologique et économique des prolongations des périodes d'ouverture de la piscine ainsi que la possibilité de mutualisation avec le complexe sportif de Colovray**, via un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2021/14 intitulé « Piscine de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 795'000.- TTC pour le financement des chaudières mobiles provisoires en location, l'acquisition de trois chaudières à pellets avec silos et les études de la production de chaleur définitive »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit de CHF 640'000.- TTC pour le financement des chaudières mobiles d'urgence en location et l'acquisition de trois chaudières à pellets avec silos ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 155'000.- TTC pour le financement des études portant sur la production de chaleur définitive, **incluant l'impact écologique et économique des prolongations des périodes d'ouverture de la piscine ainsi que la possibilité de mutualisation avec le complexe sportif de Colovray**, via un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32.

La Commission :

Baumberger Julie, Colomb Jacky, Delley Stéphane, Diserens Marius, Donnet Jonas, Gauthier-Jaques Yves, Gennai Ilithyia, Perez Brigitte, Pieren Taïna, Urfer Julien